

	COMPTE-RENDU DE REUNION	
	Objet	Comité local de concertation n°6 "Life+ Pêche à pied de loisir"
	Date et lieu	6 avril 2017 / 9h30 -12h30, Salle du Club-House Biganos
	Rédacteur	Pauline Blanchard, Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
	Diffusion	Membres du comité local de concertation

Annexe 1 : Diaporama présenté

Annexe 2 : Présents, invités, excusés

ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION

Le contenu du diaporama n'est pas repris dans ce compte-rendu puisque joint en annexe. En revanche, les informations complémentaires, remarques, questions, réponses et discussions sont rapportées ci-dessous.

Ordre du jour mené en trois temps :

- I. Retour sur le projet Life+ Pêche à pied de loisir et les actions mises en place
- II. Connaissances acquises et implication des acteurs autour de la pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon
- III. Pistes d'actions relatives à la pêche à pied récréative sur le Bassin d'Arcachon

L'animation est assurée par Pauline Blanchard, coordinatrice du projet Life sur le Bassin d'Arcachon. Elle est appuyée par Kevin Leleu, chargé de mission « Usages » au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, identifié comme interlocuteur pour la thématique pêche à pied de loisir à l'issue du projet.

Melina Roth, Directrice déléguée du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, s'excuse de ne pas pouvoir être présente à la réunion.

Des documents sont mis à la disposition des membres du comité de concertation :

- le format papier du diaporama présenté,
- le document présenté lors des sessions de formation aux structures relais, pour les personnes au contact des pêcheurs et du grand public souhaitant avoir des informations sur les messages à transmettre,
- le document de formation destiné aux bénévoles souhaitant participer aux comptages collectifs,
- des réglottes et des dépliants.

L'ordre du jour de ce sixième et dernier comité local de concertation est énoncé. Les participants sont invités à intervenir sur les sujets les interpellant. Il est rappelé que les éléments présentés servent de supports mais ne limitent pas les discussions ni les sujets abordés ; la parole est ouverte à tous.

Retour sur le projet Life et les actions mises en place

La mise en place du projet sur le Bassin d'Arcachon

Le contexte de la mise en place du Life + Pêche à pied de loisir est rappelé aux membres du comité, ainsi que les enjeux principaux qui ont désigné le Bassin d'Arcachon comme territoire pilote pour le projet. Son organisation à différents niveaux, national et local, est décrite.

Les objectifs du projet sur le Bassin d'Arcachon et les actions mises en place

Les grands objectifs du projet et les 4 catégories d'action sont présentés. Les actions mises en place, en termes de gouvernance, de sensibilisation, de communication et de suivis, sont ensuite décrites.

Connaissances acquises et implication des acteurs locaux

La gouvernance locale

La mobilisation des acteurs locaux au cours des trois années du projet est exposée. Les comités locaux de concertation ont permis d'échanger avec une grande diversité d'acteurs au cours des trois années du projet. Les groupes de travail ont contribué à l'adaptation des méthodes d'études et d'enquêtes aux spécificités locales. L'implication des bénévoles tout au long du projet a été soulignée. Les échanges sur le projet à l'échelle nationale lors des comités de pilotage du projet ont été mis en évidence. Enfin, un bilan est fait sur le nombre de structures relais locales et la diffusion de supports de sensibilisation par ce biais.

La sensibilisation

Un retour est fait sur le nombre de pêcheurs rencontrés lors des marées de sensibilisation et sur la diffusion des outils de sensibilisation. Les membres du comité souhaitent connaître la pression de pêche et les captures globales sur le Bassin d'Arcachon. Les études mises en place lors du projet ont permis d'estimer une fréquentation annuelle sur 4 sites témoins. Les paniers de pêche ont eux aussi été étudiés pendant les sessions d'enquêtes auprès des pêcheurs à pied de loisir. En revanche, la fiabilité des données et le manque de précision ne permettent pas de déterminer une pression de pêche par espèce. Il est aussi choisi de ne pas présenter cette information dans les rapports publics pour éviter qu'elle soit utilisée sans prendre les précautions nécessaires.

Les outils et supports de sensibilisation produits durant le projet Life sont listés. La carte de localisation des points signalétiques est présentée. Il est d'ailleurs indiqué que l'affiche placée sur le poste de secours à Pèire n'est pas idéalement située compte tenu du chemin emprunté par les promeneurs. Les alentours du poste de secours paraissent comme peu fréquentés par les pêcheurs à pied. Un affichage le long de la promenade serait judicieux.

Enfin, la formation des structures relais en 2015 et 2016 est abordée. 30 structures ayant assisté aux sessions de formation sur 92, la question se pose de savoir pour quelle raison plus de 60 structures n'y ont pas pris part. Les structures relais étant très diversifiées, seules celles se sentant le plus concernées par la thématique pêche à pied de loisir ont pu participer à la formation. Les résidences de vacances, magasins de pêche et coopératives maritimes, par exemple, ont rarement été en capacité de se libérer pour travailler sur le sujet.

La communication

Les chiffres et les supports utilisés pour communiquer sur le projet sont exposés aux participants du comité. Les deux sites internet en cours de création contenant les informations sur la pêche à pied de loisir sont présentés. Il est noté qu'il serait également intéressant de donner une visibilité à l'activité de pêche à pied récréative sur le site du SIBA ou des différentes collectivités du Bassin d'Arcachon. Si ce n'est une page dédiée à la pêche à pied, il pourrait s'agir de donner le lien des sites internet du Parc naturel marin ou du réseau national de la pêche à pied de loisir. L'accent est mis sur le besoin d'une information accessible facilement. Les documentations présentes sur le site internet pecheapied-loisir.fr paraissent très techniques ou très pédagogiques. Les membres du comité de concertation remarquent que les informations devraient être prévues pour s'adresser directement aux pêcheurs à pied en essayant au maximum de limiter la lourdeur des « clics » multiples pour accéder à la page désirée.

Le site internet pecheapied-loisir.fr comprendra trois onglets selon les publics ciblés : « je suis pêcheur » se destine aux pêcheurs à pied et au grand public souhaitant s'informer sur la thématique, « actions et résultats » s'adresse plutôt aux professionnels et présente les conclusions du projet sur les différents, « le projet LIFE », enfin, regroupe les informations relatives au projet et à sa mise en place. Tous les documents produits durant le projet seront disponibles en téléchargement.

Les suivis

Le nombre d'enquêtes réalisées chaque année et les difficultés de rencontre des pêcheurs à pied selon les sites ont été discutés. Le portrait des pêcheurs à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon est brièvement présenté. La proportion des pêcheurs « consommateurs » et des pêcheurs « découverte » n'est pas montrée sur le document de présentation mais se trouvera dans le rapport de diagnostic de la pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon. Une cartographie reprend, pour chaque comptage collectif, le nombre et la part des pêcheurs « consommateurs » et « découverte » sur tous les sites de pêche observés.

La réglementation encadrant l'activité est peu connue et peu respectée. Les enquêteurs ont majoritairement été bien accueillis par les pêcheurs à pied. Très peu ont eu le sentiment d'un « flicage » en répondant aux questions de l'équipe du Life.

L'herbier de zostère se trouve encore très fréquenté par les pêcheurs. Beaucoup ne connaissent pas ce milieu ni ses caractéristiques. De même pour les récifs d'hermelles, peu connus et quelques fois malmenés par les pêcheurs à pied. Le nombre de pêcheurs rencontrés dans les parcs à huîtres est indiqué dans le rapport de diagnostic. Cependant ce chiffre ne reflète pas la totalité de la réalité puisqu'il ne correspond qu'aux pêcheurs rencontrés, et non pas observés, alors qu'ils se trouvaient dans les parcs.

Les différentes études qui ont menées à l'estimation de la fréquentation des sites de pêche sont présentées. On parle bien alors de sessions de pêche et non de nombre de pêcheurs.

Les particularités du territoire du Bassin d'Arcachon comparé à d'autres sites de pêche en France sont mises en évidence. Les pêcheurs à pied du Bassin d'Arcachon cherchent à se faire plaisir en profitant du bon air et en pratiquant une activité agréable seul ou en famille. Leur fréquentation est d'ailleurs directement liée à la saisonnalité, aux vacances et aux journées de week-end. Les limites des études sont avancées, notamment concernant le manque d'informations relatives à l'influence des conditions météorologiques sur la fréquentation à la pêche à pied. Certains facteurs n'ont pas été pris en compte dans l'étude mais il serait intéressant de les inclure dans une étude future, comme par exemple la date de mise à disposition des corps morts, ou les possibilités de sortir le bateau pour les sites du fond du Bassin.

Un bilan est proposé sur l'évolution des pratiques des pêcheurs à pied, depuis les années 70 jusqu'à aujourd'hui en se basant sur les résultats de l'étude de caractérisation de la pêche à pied de loisir conduite par l'UMR Passages. Sur le Bassin d'Arcachon, certains sites de pêche sont perçus comme en déclin ou à l'abandon par les pêcheurs à pied. Deux raisons sont avancées pour l'expliquer : la détérioration des milieux et la

surfréquentation. Certains pêcheurs se sentent en insécurité sur les sites de pêche à cause de leur envasement. L'hypothèse est émise que les pêcheurs à pied se reportent sur certains sites en fonction de la qualité et de l'abondance des espèces qu'ils y trouvent. Deux aspects de la réglementation locale sont très souvent abordés par les pêcheurs à pied de loisir car incompris ou injustifiés : l'interdiction de ramassage des huîtres et la maille de la palourde à 4 cm.

Pistes d'actions relatives à la pêche à pied récréative sur le Bassin d'Arcachon

Un plan d'action pour quoi et pour qui

Les membres du comité trouvent dommage que la notion de limite de l'impact de la pêche à pied de loisir ne figure pas dans l'explication du « pourquoi ce plan d'action ». Le plan d'action est élaboré pour le maintien d'une activité de pêche à pied de loisir durable et respectueuse des milieux et des espèces. L'objectif de durabilité est donc identifié pour les ressources comme pour les habitats naturels.

Les étapes de la construction de ce plan d'action sont présentées. Il est rappelé que toute structure souhaitant s'investir dans une action peut s'en saisir.

Les axes thématiques et les actions

Les axes thématiques sont énumérés et les actions les composants sont proposées, décrites et leurs moyens de mise en œuvre détaillés. Plusieurs points interpellent les membres du comité de concertation : l'interaction entre la pêche à pied de loisir et la pêche professionnelle n'est pas présente dans le plan d'action. De même, le contrôle de la réglementation des pêcheurs à pied de loisir n'apparaît pas suffisamment. Dans le plan d'action, le lien pourrait être fait avec les autres activités de l'estran de manière générale. Ainsi, il serait plus intéressant d'étudier les impacts de ces différentes activités sur les milieux et les ressources. Les membres du comité soulèvent que les pistes d'actions sont proposées au terme de trois années d'études sur la pêche à pied récréative. Il paraît donc logique que les actions proposées pallient à tous les problèmes identifiés.

L'axe thématique « Faire découvrir une activité de pêche à pied de loisir respectueuse des milieux et des espèces sur le Bassin d'Arcachon » semble superflu. Il donne le sentiment qu'une promotion de l'activité est encouragée sur le Bassin d'Arcachon. C'est pourtant quelque chose qui n'est pas visé. L'action de cet axe thématique sera donc intégrée à l'axe thématique « Sensibiliser les pêcheurs à pied et le grand public aux bonnes pratiques de pêche ».

Les moyens de l'action « Animer la thématique pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon » ne paraissent pas suffisamment développés. Il serait intéressant d'y expliciter les catégories d'acteurs concernés, notamment les services de l'Etat.

De manière générale, le contrôle de l'activité de la pêche à pied est trop peu présent dans ce plan d'action. Plus qu'un moyen, il est considéré par les membres du comité de gestion comme une action à part entière, au même titre que la sensibilisation, pour faire évoluer les pratiques.

L'éducation à l'environnement et l'implication auprès des jeunes et des scolaires est un volet important à ne pas négliger. Toujours sur les questions de sensibilisation, de nouveaux vecteurs de l'information pourraient être identifiés pour venir alimenter le réseau de structures relais, les distributeurs locaux de produits de la mer par exemple.

L'implication du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon dans ce plan d'action est questionnée. Il est rappelé que ce document est une commande de l'Europe pour le projet Life ; il est donc nécessairement formulé pour l'activité de pêche à pied de loisir locale. En outre, les actions de ce plan pourront s'inscrire dans des plans d'actions plus larges du Parc naturel marin.

Les remarques sont toutes entendues et seront intégrées aux réflexions sur la rédaction finale de ce plan d'action.

CLOTURE DE REUNION

L'ensemble des participants sont remerciés pour leur implication et sont invités à contacter l'équipe du Parc naturel marin pour toute remarque ou demande d'information.

Une diffusion de réglottes et de dépliants est prévue en avril 2017. Les membres du comité peuvent emporter des réglottes et des dépliants pour une distribution au sein de leur structure.

Le Life + pêche à pied de loisir prend fin en mai sur le Bassin d'Arcachon.

L'adresse du site internet pecheapied-loisir.fr est donnée aux participants. L'ensemble des documents produits par le Life + Pêche à pied de loisir y seront disponibles en téléchargement.

Contacts :

Pauline Blanchard

Coordinatrice Life+ Pêche à pied de loisir, Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

06.37.38.91.17

pauline.blanchard@afbiodiversite.fr

Kevin Leleu

Chargé de mission « Usages » au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

kevin.leleu@afbiodiversite.fr

Site national de la pêche à pied de loisir : www.pecheapied-loisir.fr